



**Partagez
le chemin**



**Développement
et Paix**
CARITAS CANADA

Santé et sécurité

Éléments à considérer pour l'organisation d'une marche

Organiser un événement sécuritaire et écoresponsable

Merci d'organiser une marche pour Développement et Paix - Caritas Canada. Voici quelques éléments à considérer pour vous assurer que votre événement soit à la fois amusant et sécuritaire.

Que dois-je prendre en compte pour un événement en plein air?

Prévoyez un plan alternatif en cas d'intempérie.

S'il fait très chaud, conseillez aux participants d'apporter de l'eau et de mettre de la crème solaire et des vêtements appropriés : chapeau, lunettes de soleil, etc. Vous pourriez mettre de la crème solaire à la disposition des participants. S'il fait froid ou s'il pleut, conseillez aux participants de s'habiller chaudement, ou de se munir d'imperméables et parapluies.

Si les gens arrivent en voiture, pensez au stationnement pour éviter la congestion.

Ai-je besoin d'un secouriste lors de mon événement?

Pour les petits événements ou pour les événements à faible risque de blessures, assurez-vous d'avoir une personne responsable de la santé et de la sécurité ayant accès à une trousse de premiers soins et à un téléphone portable en cas d'urgence. Si vous pensez qu'un secouriste doit être présent, des organisations telles que l'[Ambulance Saint-Jean](#) peuvent vous aider.

Permis et autorisations

Dois-je obtenir des autorisations pour mon événement?

Veillez vérifier auprès des autorités locales si une autorisation est requise pour tenir votre événement. Par exemple, lorsque vous organisez une marche, vous devez généralement informer la police ou les autorités locales de la date, de l'heure de début, de l'itinéraire et du nom d'un des organisateurs de l'événement quelques semaines avant sa tenue.

Si l'événement se déroule sur une propriété privée, les organisateurs doivent demander la permission aux propriétaires.

La permission ou la licence que vous recevrez peut établir un nombre maximum de participants. Vérifiez auprès des autorités appropriées si tel est le cas et assurez-vous que ce nombre n'est pas dépassé.

Si les autorités ou le propriétaire fournit des recommandations spécifiques au site, assurez-vous de les prendre en compte.

Que dois-je considérer si j'ai besoin d'une preuve d'assurance de Développement et Paix?

Si les autorités requièrent une preuve d'assurance de Développement et Paix pour votre événement, veuillez contacter votre animateur régional ou nous écrire à marche@devp.org.

Nourriture et boisson

Les changements climatiques étant en partie responsables de nombreux déplacements de population, il est important d'organiser des événements équitables et écoresponsables. Soyez vigilants dans vos choix afin d'organiser un événement qui soit le plus possible 'zéro-déchet'.

Dois-je servir de la nourriture lors de mon événement?

Si vous vendez ou manipulez des aliments lors d'une marche, faites-le en toute sécurité. Voici quelques conseils simples:

- Lavez-vous les mains et tout équipement que vous utilisez dans de l'eau chaude savonneuse.
- Laissez les aliments hors du réfrigérateur le moins longtemps possible.
- Considérez utiliser des aliments qui n'ont pas besoin d'être réfrigérés, comme les pommes ou les barres granola.
- Ne pas servir d'aliments après leur date de péremption.
- Sachez quels sont les ingrédients et affichez-les ou fournissez des informations sur les allergènes (par exemple, fournissez une étiquette « contient des noix » pour les gâteaux). Étiquetez les aliments 'sans noix' si vous êtes sûr à 100 % que c'est le cas.

Dois-je servir des boissons ou de l'eau?

Lorsque vous invitez des participants à la marche, suggérez-leur d'apporter leur propre bouteille d'eau réutilisable pour éviter d'utiliser des bouteilles d'eau en plastique. Vous pourriez aussi faire passer votre marche par un parc où il y a une fontaine.

Si votre marche est longue, vous pouvez envisager d'avoir des stations d'eau au point de départ, au milieu et à la fin où les gens peuvent remplir leurs bouteilles et boire de l'eau à partir de gobelets en papier. Des volontaires peuvent aider aux stations d'eau.

Amasser des fonds pour votre marche

Comment demander d'être parrainé pour ma marche et amasser des fonds pour Développement et Paix?

Si vous souhaitez être parrainés par vos proches et amasser des fonds, nous vous invitons à démarrer votre page de collecte de fonds en ligne en visitant notre site Web à l'adresse devp.org/marche. Cela vous permettra de recueillir des dons en toute sécurité, tout en suivant vos progrès en temps réel. Pour les dons hors-ligne, veuillez utiliser les [Formulaires de collecte de fonds pour les marches](#). Ces formulaires nous permettent de traiter correctement les données et d'émettre un reçu fiscal aux donateurs qui le désirent (pour les dons de 10 \$ ou plus).

Si vous collectez des données personnelles pendant votre événement (par exemple : noms, adresses courriel, etc.), celles-ci doivent toujours être sécurisées. Vous ne devez pas partager des informations personnelles avec d'autres personnes sans autorisation.

Que dois-je considérer lors de la collecte de dons en argent comptant?

- Ayez un endroit sûr pour garder l'argent, par exemple une petite caisse verrouillable.
- Ne laissez pas d'argent sans surveillance.
- Lorsque vous comptez l'argent, demandez à une autre personne d'être présente et de vérifier le montant. Vous devriez consigner le détail de votre décompte et le signer tous les deux.

Comment dois-je envoyer l'argent que j'ai amassé à Développement et Paix?

Veillez vous référer aux [Formulaires de collecte de fonds pour les marches](#). Envoyez le rapport de la personne organisatrice, les formulaires de don et tous les chèques ou mandats dans une enveloppe adressée à :

Partagez le chemin
Développement et paix - Caritas Canada
1425, boul. René-Lévesque Ouest, 3^e étage
Montréal QC H3G 1T7

- N'envoyez pas d'argent comptant par la poste. Calculez plutôt le total des dons recueillis et faites-nous parvenir le montant équivalent sous forme de chèque ou de mandat.
- Libellez votre chèque ou mandat à l'ordre de Développement et Paix et assurez-vous d'indiquer le numéro de celui-ci à l'endroit approprié sur le rapport de la personne organisatrice.